

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- LOTISSEMENT DE L'OREE DU BOIS : la réflexion continue sur le projet, à savoir combien de lots viabiliser, quels sont les conseils de notre trésorier quant à la situation financière de la commune, à quel taux et sur quelle durée emprunter, etc... Le but étant de pouvoir offrir à la vente, un maximum de parcelles sans toutefois pénaliser financièrement le budget communal pour d'autres projets.
- SALLE POLYVALENTE : les travaux de mises aux normes PMR en cours seront financés par un emprunt, reste à définir si l'on emprunte la totalité de la part restante à la charge de la commune et sur quelle durée.
- INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE COMMUNALE : le conseil décide d'attribuer la somme de 119.55 €uros (somme proposée par Monsieur le Préfet) au Presbytère de Mondoubleau pour le gardiennage des églises communales.
- INONDATIONS DE MAI 2016 : une demande de subvention est réalisée auprès des services de l'Etat pour pouvoir aider au financement des remises en état des voies impactées par ces intempéries.
- BAIL LOCATIF : un renouvellement de bail a été accepté en faveur de Mr MARNAY.
- PLUI : la communauté avance sur le dossier PLUI. Des entretiens sont programmés avec 3 bureaux d'études et le lancement du dossier devrait se réaliser en septembre prochain.
- COMICE AGRICOLE DE 2017 : le comice se prépare, l'affiche est en cours de création, le thème retenu pour Sargé et Cormenon est le roussard. Une fontaine en roussard sera réalisée à la jonction des deux communes afin d'accueillir les visiteurs. Les commerçants, artisans, associations, etc... seront sollicités pour préparer le stand de la commune et être présents sur le site les 3 et 4 juin prochain.
- COMMISSION FLEURISSEMENT : la commune s'est inscrite au concours des villes et villages fleuris. Un pré-jury est passé visiter la commune afin d'émettre des critiques constructives sur la façon de faire évoluer la commune d'un point de vue paysagé. Ce fut l'occasion pour les responsables de la commission fleurissement de se rendre compte que le fleurissement compte dans le jugement du jury mais il faut également prendre en compte, les arbres, haies, la gestion de l'arrosage, le paillage, la vue sur les bâtiments au cours d'une promenade, la qualité d'accueil, et de vie sur la commune, etc... En conclusion, Sargé a un fort potentiel.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER